

# VILLE DE NOISIEL

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES / SECTEUR SUPERSTRUCTURE.

REF : MGF

ARR2016\_ 0069

## ARRETÉ

**OBJET: AUTORISATION DE POURSUITE DES ACTIVITES D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC : SCENE NATIONALE DE MARNE-LA-VALLEE-FERME DU BUISSON, LOT N°4 LE GRENIER, ALLEE DE LA FERME A NOISIEL (77186)**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code général Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.111-8-3, R.123-1 à R.123-55, et articles R.152-4 et R.152-5,

VU l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation et modification du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

VU le procès-verbal n°2016.04 affaire n°4, dossier n° E33700024-004-2, du 24 février 2016 de la Commission d'arrondissement de Torcy pour la sécurité, qui a émis un avis **défavorable** à la réception du local d'attente sécurisé et un avis **favorable** à l'admission du public et à la poursuite des activités du/de la :

**SCENE NATIONALE DE MARNE LA VALLEE – FERME DU BUISSON**

**LOT N°4 : LE GRENIER**

**ALLEE DE LA FERME**

**(77186) NOISIEL**

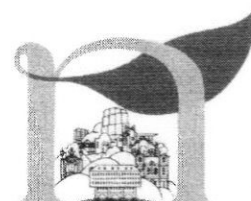
Classement de type (S) : L 4<sup>ème</sup> catégorie effectifs 200 personnes

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'établissement «SCENE NATIONALE DE MARNE LA VALLEE – FERME DU BUISSON LOT N°4 LE GRENIER », sis, Allée de la Ferme à Noisiel (77186) est autorisé à poursuivre ses activités sous réserve de la réalisation des prescriptions décrites dans l'article suivant.

1/2

hôtel de ville  
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35  
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 24/03/2016

# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n°2016\_ -

0069

portant sur autorisation de poursuite des activités d'un établissement recevant du public Scène Nationale de Marne la Vallée Ferme du Buisson Lot n°4 Le Grenier Allée de la Ferme à NOISIEL (77186)

**ARTICLE 2 :** Les prescriptions indiquées dans le procès verbal n°2016.04, affaire n°4 dossier, n°E33700024-004-2, du 24 février 2016 de la Commission d'arrondissement de Torcy pour la sécurité ci-joint devront être réalisées dans un **délai de 6 mois**, à compter de la réception de la présente ; les justificatifs correspondants devant être transmis aux Services Techniques de la Mairie de Noisiel avant expiration dudit délai.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :


- M. ou Mme le/la Responsable de l'établissement,
- M le Directeur de la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne,
- M. le Sous-préfet de Seine-et-Marne,
- M. le Commissaire de Police du Val Maubuée,
- M. le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Lognes,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne de CHESSY,
- M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires,
- Le Service Information,
- Les Agents de la Police Municipale,
- Les Services Techniques

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 18 MARS 2016

Le Maire  
  
Daniel VACHEZ



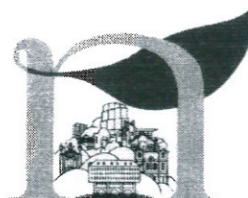
P.J. :

- procès verbal de la commission d'arrondissement de Torcy pour la sécurité

|                                       |              |
|---------------------------------------|--------------|
| Transmis au représentant de l'Etat le | 24 MARS 2016 |
| Affiché le                            | 24 MARS 2016 |
| Notifié le                            | 24 MARS 2016 |
| Publié le                             | 24 MARS 2016 |

2/2

hôtel de ville  
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35  
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 24/03/2016